

Règlement de cabane à l'intention de nos Visiteurs

- ❖ Le Club de PIERREDAR est heureux de vous accueillir dans son refuge et souhaite que vous y passiez d'agréables moments.
- ❖ Il vous remercie de l'aider à conserver ce site propre et agréable et vous prie de vous conformer au présent règlement :
- Veuillez respecter les consignes du Gardien.
- Chaque Visiteur qui passe la nuit dans le refuge a l'obligation de s'inscrire dans le livre de cabane.
- La cuisson des repas et de l'eau ne se fera que, avec l'accord du gardien, dans le local réservé à cet effet, endroit qui doit être débarrassé et nettoyé après usage.
- A cette altitude l'eau peut devenir rare. Veuillez SVP, utiliser le strict nécessaire et fermer les robinets après usage.
- Ne pas mettre d'objets encombrants dans les cuvettes de WC (serviettes).
- Ne pas laisser de nourriture (souris).
- La consommation de boissons alcoolisées est autorisée que dans le réfectoire.
- Il est interdit de fumer dans le refuge ainsi que dans le local sanitaire.
- Afin d'assurer le repos nocturne, on fera régner le silence dans le refuge ainsi qu'à proximité de celui-ci à partir de 22h00.
- Il est strictement interdit d'apporter du feu, sous quelle forme que ce soit (bougies, lampes à pétrole, gaz, etc.) dans le dortoir.
- Les animaux domestiques ne sont pas admis dans le dortoir.
- Chaque Visiteurs aura à cœur de tenir propre le refuge et ses alentours et de rapporter ses déchets dans la vallée (containers communaux).
- Avant de quitter le Refuge non gardienné assurez-vous que le feu soit éteint et que les portes et les fenêtres sont bien fermées.

Merci de votre compréhension.

- Nous voulons vous servir le mieux possible. Merci de nous transmettre vos remarques directement à nos gardiens ou par notre adresse e-mail
« refuge@pierredar.ch »

Nous vous en remercions.

Le Club de Pierredar